

Compte rendu de la séance du vendredi 10 février 2017

Absents excusés : Emmanuel Aligé, Dominique Sutre, Catherine Beau.

Procuration : Dominique Sutre à Michaël Canit

Secrétaire de la séance : Nicolas Lucas

Ordre du jour:

- Présentation fusion des SIAHP sur le Karst ;
- Remboursement de la caution pour le logement 4 ;
- Point d'avancement sur l'étude de fusion des communes ;
- Présentation du projet de réhabilitation des salles ;
- Point sur les OB et perspectives financières ;
- Présentation de la nouvelle organisation de la CDC ;
- Point sur le projet de site internet ;
- Divers.

Délibérations du conseil:

Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté Préfectoral portant projet de périmètre de la fusion de 3 (DE 2017_005)

Exposé :

Monsieur le Maire expose aux membres présents un projet de fusion entre 3 Syndicats de rivières sur le territoire du Karst de la Rochefoucauld.

Il s'agit des Syndicats de la Bonnieure, de la Tardoire et du Bandiat. Ces structures oeuvrent depuis de nombreuses années sur les cours d'eau et ont pour volonté, à l'échelle du bassin hydrographique du karst, la préservation et la gestion des cours d'eau, des annexes hydrauliques, des zones humides et de la biodiversité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Charente arrêté le 24 mars 2016 prévoit dans son annexe une nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI). Partant de ce postulat, les 3 Syndicats de rivières du karst souhaitent fusionner et couvrir à terme le territoire ciblé afin de pouvoir gérer ces thématiques à l'échelle d'un bassin versant hydrographiquement cohérent.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI (SyBTB- Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure) issu de la fusion de 3 Syndicats de rivières ainsi que sur les statuts envisagés.

Résolution :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion tel qu'arrêté par le préfet de la Charente le 09/01/2017, ainsi que sur la proposition de statuts,

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Désignation des délégués SyBTB (DE_2017_006)

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre d'un nouvel EPCI résultant de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Bandiat du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole du bassin de la Tardoire et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Bassin de la Bonnieure,

Considérant qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SyBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat de la Tardoire et de la Bonnieure),

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Résolution :

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

M. Vergnion Jean-Marcel délégué titulaire ;

M. Picard Pascal délégué suppléant.

Remboursement caution locataire (DE_2017_007)

Exposé :

M. Rousseau Jacky, adjoint préposé aux bâtiments, expose au Conseil Municipal que M. Laroussarie Samuel a quitté le logement communal n° 4 situé au 14 Grande Rue et qu'il y a lieu de lui restituer la caution, le logement ayant été remis dans un état convenable.

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de restituer à M. Laroussarie Samuel d'un montant de 598.50€ (titre 189, bordereau 19 du 30/08/2007).

Projet d'aménagement des salles (DE_2017_009)

Exposé :

De nombreux travaux sont à l'étude pour la réhabilitation de la salle des sports et de la salle polyvalente : désamiantage, isolation, aménagement des sanitaires, accessibilité et remplacement du parquet.

Le montant total des travaux s'élève à 374 000€ hors taxes soit 448 800€ TTC qui se répartissent de la manière suivante :

- 105 000€ ht pour l'isolation
- 42 000€ ht pour le désamiantage
- 60 000€ ht pour le remplacement du parquet de la salle des sports
- 167 000€ ht pour l'aménagement des sanitaires des vestiaires et la mise en

accessibilité.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

| | |
|---|----------|
| - DETR : 35% | 130 900€ |
| - CNDS (ministère des sports) : 20% | 74 800€ |
| - FIIL : 15% de 65 000€ | 9 750€ |
| - Fédération Foot : 20% sur un plafond de 20 000€ | 4 000€ |
| - Réserve parlementaire : | 10 000€ |
| - Autofinancement ou emprunt | 144 550€ |

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le plan de financement proposé et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention aux différents partenaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses :

- Point sur les orientations budgétaires et perspectives financières :

Au regard de la dette de la commune (en capital restant dû), nous considérons que nous pouvons envisager de financer une partie de la rénovation des salles par l'emprunt à hauteur de 94 000€ pour être au niveau du capital restant dû de 2014.

Nous devons également envisager un plan de réhabilitation et/ou ventes d'une partie des logements communaux. En effet aucuns travaux importants n'ayant eu lieu depuis des années, des réparations sont redoutées à court et moyen terme. Michaël va rencontrer M. Pucek, en sa qualité de directeur de LOGELIA, pour obtenir des informations sur des cessions éventuelles.

Les commissions devront prévoir les dépenses qu'elles souhaiteraient effectuer pour que la commission des finances se réunisse et affine les budgets 2017.

Divers :

Jean-François indique que le piquetage des haies aura lieu le samedi 11 février pour des plantations devant intervenir la semaine suivante si la situation le permet. Il invite les membres du conseil disponible à participer à ces travaux.